Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20251217-2025133-DE

Département du **MORBIHAN**

COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 Décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2025

Etaient présents : MM. BIHOËS Chantal, Maire, LE CORF Henri, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine (arrivée point 2025-130) - adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JAFFRE Christelle, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, RIBAULT Joséphine, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, M. LE SOURD Guénaël à M. LE CORF Henri

Absents : M. CONAN David, Mme LE MEITOUR Eloïse, MM. BRET Christophe, DANO Audric, Mme CARO Isabelle.

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, est désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 133 – Devis assainissement POUBLAY : choix du prestataire

Mme le Maire rappelle au Conseil que de nombreuses relances avaient adressées, par le SPANC avec des pénalités, à la commune pour la mise aux normes du site de POUBLAY et la commune avait pris l'engagement de réaliser l'étude. Dès lors elle présente les devis adressés et sollicite le Conseil pour se positionner sachant que la commission travaux préconise de retenir l'offre la moin-disante :

- Breiz Environnement : 650 € T.T.C ;
- Etudes environnement : 590 € T.TC ;
- SELART Nicolas associés : 1 920 € T.T.C. ;
- EF études : 780.00 € T.T.C.

Elle souligne que la responsable du service assainissement, de Centre Morbihan Communauté, a analysé ces devis et a restitué son analyse dans un tableau. Ainsi, la commission « environnement » préconise de suivre ses recommandations.
Sur ce sujet, M. Henri LE CORF, Adjoint, estime, sur ce sujet, qu'il existe deux poids deux mesures et cite des endroits où l'intercommunalité n'applique pas ces pénalités.

Le Conseil, compte tenu des éléments des éléments exposés et à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de Etudes environnement d'un montant de 590 € T.T.C. ;

AUTORISE Mme le Maire à la signer

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 7 Janvier 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 24 décembre 2025
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance